

Synthèse du rapport sur les dépenses fiscales accompagnant le PLF 2015

Dans le cadre de la rationalisation des dépenses fiscales, 15 mesures dérogatoires ont été supprimées en 2014, suite à abrogation ou à une redéfinition du système de référence, pour un montant total de 1.347 M DH.

Pour évaluer le coût engendré par les dépenses fiscales, un inventaire de 402 dispositions dérogatoires a été dressé en 2014, contre 412 en 2013.

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des mesures dérogatoires entre 2013 et 2014.

Tableau 1: Evolution du nombre de mesures dérogatoires

Impôt	2013			2014			Variation 14/13	
	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Recens.	Evaluat.
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	127	30,8%	115	116	28,9%	104	-8,7%	-9,6%
– Impôt sur les Sociétés	95	23,1%	65	94	23,4%	67	-1,1%	3,1%
– Impôt sur le Revenu	86	20,9%	43	88	21,9%	43	2,3%	0,0%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	94	22,8%	69	94	23,4%	77	0,0%	11,6%
– Taxes Intérieures de Consommation	7	1,7%	7	7	1,7%	6	0,0%	-14,3%
– Droits de douane	3	0,7%	3	3	0,7%	3	0,0%	0,0%
Total	412	100,0%	302	402	100,0%	300	-2,4%	-0,7%

Ainsi, le nombre de mesures recensées est passé de 412 en 2013 à 402 en 2014. Parmi ces mesures, 300 ont fait l'objet d'évaluation en 2014 contre 302 en 2013.

La part des mesures évaluées dans les mesures recensées est passée de 73,3% en 2013 à 74,6 % en 2014.

Tableau 2:Evaluation des mesures dérogatoires

Désignation	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Nombre de mesures recensées	399	402	412	402	-2,4%
Nombre de mesures évaluées	271	284	302	300	-0,7%
Montant évalué en MDHS	32 722	36 238	33 284	34 645	4,1%

Le montant des dépenses fiscales évaluées en 2014 s'élève à 34.645 MDHS contre 33.284 MDHS en 2013, soit une hausse de 4,1 %.

La part des dépenses fiscales dans les recettes fiscales représente 17,1 % en 2014 contre 17,2 % en 2013. Quant à leur part dans le PIB, elle est de 3,8 % pour 2013 et 2014.

Sans les droits de douane et les taxes intérieures de consommation, la part des dépenses fiscales est de 3,5 % en 2013 et 2014. Concernant la part des dépenses fiscales dans les recettes des impôts considérés (I.S, I.R, T.V.A et D.E.T), elle est passée de 18,8 % en 2013 à 18,6 % en 2014.

Par impôt, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 3:Evaluation par impôt

Impôt	En millions de DHS				
	2013		2014		Variation 14/13
	Montant	Part	Montant	Part	
– Taxe sur la Valeur Ajoutée	14 012	46,2%	14 254	41,1%	1,7%
– Impôt sur les Sociétés	7 115	20,2%	8 415	24,3%	18,3%
– Impôt sur le Revenu	4 104	14,1%	3 964	11,4%	-3,4%
– Droits d'Enregistrement et de Timbre	5 353	13,1%	5 242	15,1%	-2,1%
– Taxes Intérieures de Consommation	1 327	4,3%	1 355	3,9%	2,1%
– Droits de douane	1 374	2,1%	1 415	4,1%	3,0%
Total	33 284	100,0%	34 645	100,0%	4,1%

Ainsi, en matière de TVA, qui constitue la part importante des dépenses fiscales, soit 41,1 %, le montant est passé de 14.012 MDHS en 2013 à 14.254 MDHS en 2014.

Si on exclut de ce montant les dépenses fiscales afférentes aux taux réduits, l'estimation s'élève à 12.023 MDHS en 2014, soit 84,3 % du total des dépenses fiscales relatives à la T.V.A.

En matière d'impôt sur les sociétés, le montant des dépenses fiscales estimées est de 8.415 MDHS en 2014, soit une hausse de 18,3% par rapport à 2013. La plupart des dépenses afférentes à cet impôt bénéficient aux entreprises à hauteur de 94,3 %.

Les dépenses fiscales estimées au niveau de l'impôt sur le revenu ont atteint le montant de 3.964 MDHS dont 62,7 % en faveur des ménages.

Quand aux droits d'enregistrement et de timbre, le montant des dépenses fiscales y afférent est de 5.242 MDHS, soit 15,1 % de l'ensemble. Les dépenses afférentes aux activités immobilières constituent 53 % du total des dépenses liées aux DET.

Par bénéficiaire, ces dépenses se présentent comme suit :

Tableau 4: Principaux bénéficiaires

Bénéficiaires	2013			2014			
	Nombre	Montant	Part	Nombre	Part	Montant	Part
- Entreprises	184	19 083	57,3%	177	44,0%	20 658	59,6%
dont : Promoteurs Immobiliers	18	2 562	7,7%	18	4,5%	2 883	8,3%
Exportateurs	13	3 567	10,7%	13	3,2%	2 563	7,4%
- Ménages	111	10 057	30,2%	106	26,4%	9 658	27,9%
- Services Publics	56	3 833	11,5%	56	13,9%	4 058	11,7%
- Autres	61	311	0,9%	63	15,7%	271	0,8%
Total	412	33 284	100,0%	402	100,0%	34 645	100,0%

En 2014, les mesures dérogatoires recensées bénéficient pour 44 % aux entreprises et pour 26,4% aux ménages, soit une baisse de 3,8% et de 4,5% respectivement par rapport à 2013.

L'évaluation des dépenses fiscales par secteur d'activité se présente comme suit :

Tableau 5: Principaux secteurs d'activité

Secteurs d'activité	2013			2014				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
- Activités Immobilières	46	36	5 877	44	10,9%	37	6 684	19,3%

Secteurs d'activité	2013			2014				
	Mesures recensées	Mesures évaluées	Montant	Mesures recensées	Part	Mesures évaluées	Montant	Part
- Mesures communes à tous les secteurs	31	24	3 483	29	7,2%	24	5 227	15,1%
- Agriculture, pêche	83	51	3 904	26	6,5%	19	3 444	9,9%
- Exportation	4	4	3 567	13	3,2%	9	2 563	7,4%
- Prévoyance Sociale	4	4	2 930	18	4,5%	14	2 839	8,2%
- Industries alimentaires	13	9	2 879	13	3,2%	13	2 871	8,3%
- Services publics	5	5	2 513	17	4,2%	9	2 683	7,7%
- Santé et action sociale	14	14	1 772	52	12,9%	39	1 731	5,0%
- Intermediation Financière	44	33	1 489	45	11,2%	33	1 518	4,4%
- Secteur du Transport	29	23	1 406	21	5,2%	15	1 453	4,2%
- Electricité, pétrole et gaz	18	14	833	4	1,0%	4	869	2,5%
- Industrie automobile et chimique	27	19	564	4	1,0%	4	538	1,6%
- Tourisme	52	38	362	4	1,0%	4	342	1,0%
- Régions	21	16	490	27	6,7%	19	606	1,7%
- Edition, imprimerie	17	8	211	4	1,0%	4	203	0,6%
- Autres Secteurs	4	4	1 004	81	20,1%	53	1 074	3,1%
Total	412	302	33 284	402	100%	300	34 645	100%

A cet égard, on constate toujours la prédominance des dérogations au profit des activités immobilières. Celles-ci totalisent 44 mesures dont 37 ont été évaluées à 6.684 MDHS en 2014. Elles représentent 19,3 % des dépenses fiscales évaluées en 2014.

Les dépenses fiscales se rapportant à l'exonération de tous les impôts et taxes au profit des programmes de logements sociaux en cours, s'élèvent à 2.813 MDHS (42,1% du total des dépenses relatives aux activités immobilières), dont 1.795 MDHS pour la T.V.A, 661 MDHS pour l'I.S, 347 MDHS pour les D.E et 10 MDHS pour l'I.R.

Les mesures additionnelles en faveur des entreprises exportatrices totalisent 2.563 MDHS en 2014 de dépenses, la part de celles relatives à l'I.S est de 87,6 %.

Quant au secteur du transport, il bénéficie de 21 mesures dérogatoires. Celles évaluées, au nombre de 15 atteignent 1.453 MDHS en 2014 dont :

- 378 MDHS pour le transport au titre du taux de T.V.A de 14%;
- 762 MDHS au titre des T.I.C.

Les dépenses fiscales consenties en faveur de l'énergie ont atteint 869 MDHS en 2014, soit 2,5 % de l'ensemble des dépenses (276 MDHS provient de la T.V.A et 593 MDHS de la T.I.C).

Les dépenses fiscales relatives aux régimes fiscaux préférentiels dont bénéficient les régions ont atteint 606 MDHS en 2014. Les dépenses relatives à la zone de Tanger sont de l'ordre de 133 MDHS pour l'I.S et 54 MDHS pour l'I.R.

Le secteur du tourisme a bénéficié de 342 MDHS en 2014. Ces dépenses proviennent essentiellement de l'application du taux réduit de 17,5 % pour les entreprises hôtelières sur la partie de leur chiffre d'affaires réalisé en devises (217 MDHS).